

# Mandat du comité fonds et prix

## Fédération des milieux documentaires

### Contexte du comité fonds et prix

Le comité fonds et prix de la Fédération des milieux documentaires (FMD) est établi sous l'autorité du conseil d'administration. À la suite de la création de l'organigramme de la FMD par le comité de gouvernance, celui-ci a recommandé la création d'un comité fonds et prix afin d'avoir une vue d'ensemble sur les fonds et prix remis par la FMD. Le comité fonds et prix fonctionne comme stipulé dans le présent mandat.

#### 1) Mandat

Le comité fonds et prix se trouve sous la responsabilité du conseil d'administration et conseille la FMD en ce qui concerne les questions de fonctionnement des fonds et prix.

Il fait des recommandations au conseil d'administration de la Fédération des milieux documentaires concernant le fonctionnement, la création, l'existence et la gouvernance des fonds et prix.

Le comité aide les comités de fonds et de prix de la FMD à se doter de règles générales pour une saine gouvernance et d'un cadre de fonctionnement. Le comité établit un calendrier de communication pour la promotion des différents fonds et prix de la FMD.

Le comité fonds et prix est la référence pour chacun des comités de fonds et de prix de la Fédération des milieux documentaires. Il répond aux questions de gouvernance des comités de fonds et prix de la FMD.

#### 2) Composition

Le Comité fonds et prix sera composé d'un·e représentant·e par fonds ou prix.

Le comité vise à avoir une composition de :

1. une personne pour le Prix Manon-Bourget
2. une personne pour Fonds Hubert-Perron
3. une personne pour le Fonds Bibliothèque Globale
4. une personne pour le Prix Alvine-Bélisle
5. une personne pour le Prix Architecture

Une personne peut représenter plus d'un prix.

Trois membres du Comité seront élu·e·s par leurs collègues du Comité fonds et prix et dirigeront le comité. Les postes élus sont:

1. la présidence,
2. la vice-présidence,

3. le secrétariat.

### 3) Dispositions générales

#### Fréquence des réunions

Le comité fonds et prix se réunit une fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être fixées au besoin.

#### Responsabilités du comité

Le comité fonds et prix est tenu de :

1. revoir et réviser le mandat du comité une fois, au minimum, tous les cinq ans et recommander des changements auprès du CA de la FMD ;
2. produire un rapport annuel des activités et travaux du comité et le soumettre au CA de la FMD au moment demandé par la direction générale (habituellement en décembre ou janvier de chaque année) ;
3. offrir des recommandations au CA quant aux questions concernant les fonds et prix de la FMD, ainsi que la possibilité de remise en question de l'existence ou la création de nouveaux fonds et prix ;
4. proposer aux différents fonds et prix de la FMD des recommandations pour l'actualisation du fonctionnement, de la promotion et de la saine gouvernance ;
5. produire un calendrier commun de communication pour les fonds et prix.

### 4) Mandat et responsabilités des membres

Responsabilités de la présidence, de la vice-présidence et du secrétariat

#### La présidence est tenue à :

- Fixer les réunions et établir les ordres du jour ;
- Veiller à ce que les diverses expériences et perspectives de l'ensemble des membres du comité soient traitées avec respect ;
- Communiquer l'information à la direction générale de la FMD ;
- Représenter et faire rapport des activités du comité.

#### La vice-présidence est tenue à :

- Occuper le rôle de la présidence en cas de l'absence de cette dernière ;
- Occuper le rôle du secrétariat en cas de l'absence de ce dernier.

#### Le secrétariat est tenu à :

- Assurer la prise de notes pour les procès-verbaux des réunions du comité ;
- Veiller à la composition du comité et s'assurer que tout siège est occupé.

#### Rôle des membres du comité

Les membres doivent être en mesure de partager leur expertise et leur opinion sur les fonds et prix qu'ils représentent et sur toutes autres questions sur les fonds et prix. Ils doivent pouvoir participer aux réunions et travaux du comité, formuler des recommandations éclairées sur l'orientation et les activités du comité et des fonds et prix de la FMD.